



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 18 juin 2025**

**Délibération N°2025 - 25**

**Affectation du Bâtiment du Syndicat Mixte du PNRM  
situé au 30 rue Ernest Desproges à Fort-de-France**

**Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS**

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 18 juin, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité Syndical du 12 mars 2025
2. Finances : Présentation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal et Budget Annexe CFME
3. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Principal
4. Vote du Compte Administratif 2024 : Budget Annexe CFME
5. Administration : Affectation du bâtiment du PNRM rue E. Desproges à Fort-de-France
6. Biodiversité : Plan de financement de l'Atlas de la Biodiversité communale 2025-2028
7. Plan de financement de la Révision de la Charte 2012 –2027
8. Plan de financement de l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité - OMB
9. Plan de financement des Réserves au titre de l'année 2025
10. Grands Projets : Mise en œuvre du plan de gestion UNESCO 2025-2026
11. Plan de gestion de la démarche Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
12. Demande de financement « Fonds Vert » pour projet « base de plein air décarbonée » à Vatable
13. Animation : Fixation d'un droit d'entrée à la Maison de la Mangrove
14. Demande de subvention de l'Association des Amis du PNRM
15. Convention de mise à disposition des agents du PNRM à l'Association des Amis du PNRM

**Point information**

16. Délégation de signature du Président du PNRM en matière de marchés publics sur l'année 2024

**Questions Diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM** → Mme F. CARIUS - Mr F. ISMAIN.-

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE( Rivière Salée) - Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr C. PALIN (Trinité).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM). J-F. BEAUNOL(CAESM).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **Communes** : Mr H. GROS-DESORMEAUX (Anses d'Arlet) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse - Pointe) à Mr J.-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr B. BIROTA à Mr R. DULYMBOIS (Robert).

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – N. ACCUS ADAINE Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J.-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.

→ **Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

**Membres titulaires absentes excusées :**

Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) –Mme M-J. LAMIN (Saint Joseph) - Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

| <b>Membres</b>                  |    |
|---------------------------------|----|
| en exercice                     | 53 |
| Présents                        | 23 |
| Procurations                    | 06 |
| Exprimés                        | 29 |
| <b>Vote</b>                     |    |
| Pour : 29                       |    |
| Contre : 0                      |    |
| Abstention : 0                  |    |
| <b>Date de la convocation :</b> |    |
| 10 juin 2025                    |    |

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2025-11 en date du 12 mars 2025 portant validation du portage financier par l'EPFL pour l'acquisition par le Syndicat Mixte du PNRM, de l'immeuble de l'ancien siège de l'Association AMATER, sise à rue Ernest Desproges à Fort-de-France,
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 relative au vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal,

Considérant que, dans le cadre de sa stratégie de consolidation de son patrimoine immobilier, le Parc Naturel Régional de la Martinique a récemment acquis l'immeuble situé au 30 rue Ernest Desproges, ancien siège de l'association AMATER, à la suite de la liquidation judiciaire de cette dernière,

Considérant que, cette acquisition a été rendue possible grâce à une convention de portage financier signée le 28 novembre 2023 avec l'Établissement Public Foncier de la Martinique (EPFL). Conformément à cette convention, l'EPFL a procédé à l'achat du bien, en préfiguration de sa rétrocession au PNRM,

Considérant que, Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits au budget du PNRM et qu'il convient désormais de statuer sur l'usage de ce bâtiment :

- Soit il est destiné à être loué à des tiers, générant ainsi des recettes locatives,
- Soit il est affecté à l'usage propre du PNRM, notamment pour y installer des services administratifs ou techniques.

Il est donc demandé aux membres du Comité de se prononcer sur l'affectation de l'immeuble situé au 30 rue Ernest Desproges, et plus précisément sur l'option retenue entre l'occupation du bâtiment par le PNRM ou sa mise en location.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**le Comité syndical,**

**Article 1**

Autorise la mise en location à des tiers, l'immeuble sis au 30 rue Ernest Desproges à Fort-de-France, acquis par le Syndicat Mixte du PNRM par portage financier de l'EPFL.

**Article 2**

Donne délégation au Président afin de mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires pour la location de ce bien.

**Article 3**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mercredi 18 juin 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

**Robert DULYMBOS**